

Jan Kosik, *Zagadnienia prawa rzeczowego w prawie prywatnym międzynarodowym z 1965 r.* [*Les problèmes des droits réels dans la loi sur le droit international privé de 1965*], Warszawa - Wrocław 1976, Państwowe Wydawnictwo Naukowe, 123 pages.

L'ouvrage dont nous parlons est la première élaboration polonaise de l'ensemble des problèmes des conflits de lois en matière de droits réels. Il vient de l'éminent civiliste polonais représentant le centre de Wrocław, et qui est connu dans la littérature juridique polonaise, avant tout, grâce à ses travaux concernant la responsabilité du Fisc pour les fonctionnaires d'État. Le livre en question a été élaboré à l'occasion de la préparation, entamée encore dans les années soixante, du système du droit international privé polonais. Sa publication a été précédée de quelques élaborations

plus petites concernant les conflits de lois dans le domaine des droits réels. Il faut ajouter que ces problèmes n'ont pas été, jusqu'à présent, amplement discutés dans la littérature polonaise, bien que plusieurs d'entre eux aient une grande importance pratique.

L'auteur commence ses développements par la revue comparative des règles de conflits concernant les droits réels (chap. I) et par l'historique de la codification des dispositions correspondantes de la loi polonaise sur le droit international privé de 1965 (chap. II). Il renonce, par contre, à l'historique de l'évolution de ce problème dans la doctrine européenne et dans la pratique de conflits de lois. Après ces considérations préliminaires, l'auteur passe à la concrétisation de la notion de *situs rei* et à l'établissement des points de rattachement qui y sont applicables (chap. III). Les considérations suivantes concernent les problèmes des conflits de lois dans le domaine de la propriété et de sa protection (chap. IV) ; elles remplissent le plus vaste (pp. 44 - 77) chapitre de l'ouvrage. Le chapitre V, assez concis, est consacré à la possession et aux droits réels limités. L'ouvrage se termine par des considérations sur l'étendue du statut réel et la possibilité de changement de ce statut (chap. VI).

L'ouvrage est basé sur la littérature polonaise complète relative aux droits réels et au droit des inventions. Il met également en valeur les travaux polonais concernant les conflits de lois en matière de droits réels, le changement de statut et certaines questions apparentées. La littérature étrangère est représentée dans l'ouvrage par les travaux choisis concernant son objet et par certains précis de l'ensemble du droit international privé. En somme, on peut admettre que la bibliographie établie par l'auteur est suffisante non seulement pour présenter l'état de la doctrine et de la pratique en Pologne, mais aussi pour esquisser un tableau général des questions discutées dans les systèmes étrangers de conflit. L'auteur prend aussi en considération l'état de la pratique internationale et le contenu des traités internationaux relatifs aux questions qu'il analyse.

Les développements de l'auteur se distinguent par une bonne connaissance des problèmes discutés, ainsi que par la justesse du choix des questions essentielles et l'habileté de leur présentation critique à la lumière de la doctrine précédente. A part cela, l'auteur met l'accent sur les problèmes nouveaux qui n'étaient pas, jusqu'à présent, discutés ou n'étaient considérés que d'une manière fragmentaire, comme, par exemple, le problème de la protection de la propriété sociale en droit international privé (pp. 49 - 56). C'est également la première publication dans la littérature juridique polonaise où l'on trouve une esquisse aussi vaste des problèmes des conflits dans le domaine des droits réels et dans celui de la possession (chap. V, pp. 78 - 87). D'une façon suffisante (quoique pas tellement large) l'auteur a présenté le problème de la nationalisation dans les rapports internationaux. Des remarques intéressantes sont consacrées, dans le chap. VI, (pp. 91 - 97), à la délimitation du statut réel et d'autres statuts (entre autres, de ceux d'obligation, de succession, etc.). D'une manière très intéressante ont été signalés certains problèmes des conflits dits mobiles, relatifs à l'acquisition et à la perte des droits réels (pp. 101-110). Il convient de mentionner qu'après la parution de l'ouvrage de J. Kosik, une monographie distincte de ces problèmes, celle de E. Drozd (1977), a été publiée.

En présentant l'ensemble des problèmes des conflits en matière de droits réels à la lumière de la législation polonaise, l'auteur a comblé une lacune indubitable dans la littérature polonaise. C'est donc également dans l'avenir que son ouvrage constituera une base pour le développement des recherches plus profondes sur le sujet traité.